L'agriculture française et européenne face à ses nouvelles contraintes. Perspectives d'évolution

J.-C. Tirel

En me confiant un tel sujet, mais en limitant mon intervention à une demiheure, les organisateurs de ces journées avaient sans doute conscience qu'il ne me serait pas possible de l'aborder sous tous ses aspects et de sortir pleinement satisfait du dédale des incertitudes où me conduirait ce chemin pavé d'embûches. Fort heureusement d'autres intervenants suivront ici et viendront illustrer certaines portions de ce labyrinthe et en baliser quelques issues...

Paradoxalement, les graves difficultés éprouvées par l'agriculture dans la période actuelle sont beaucoup moins liées à la nature des perpectives à long terme – disons au contexte du début du troisième millénaire – qu'au fait que nous nous trouvons dans une période où il devient urgent de choisir... dans une situation d'information bien imparfaite. On pourrait assimiler ce type de problème à celui d'un automobiliste surpris par un nouveau carrefour : la vitesse acquise ne lui permet pas d'opter pour n'importe quelle manœuvre mais tout serait quand même plus facile si les poteaux indicateurs avaient été mis en place!

C'est pourquoi il m'est apparu nécessaire, avant de présenter les nouvelles contraintes de l'agriculture et ses perspectives, de resituer la dynamique à long

MOTS CLÉS

Agriculture, CEE, évolution, fourrage, France, politique agricole KEY-WORDS

agricultural policy, agriculture, E.E.C., evolution, forage, France $\mathcal{A}UTEUR$

INRA, Direction des Politiques Régionales, 147 rue de l'Université, 75341 Paris Cedex 07

terme de nos systèmes de production, les problèmes spécifiques posés par les phénomènes démographiques et stucturels, enfin la situation présente de l'Europe des Douze et les premières mesures prises pour y remédier.

Les conditions d'une rupture de la dynamique à long terme des systèmes de production ne sont pas réunies...

L'erreur à ne pas commettre serait de confondre les phénomènes accessoires, liés à des modalités d'adaptation, avec les tendances lourdes de la transformation de l'agriculture des pays développés. Certes, une politique économique innovante, faisant par exemple du développement des « pays en voie de développement » (PVD) la première des priorités, serait de nature à modifier profondément les données du problème. En revanche, une politique de stabilisation et de partage des marchés solvables, faisant une plus large part à la concurrence, ne changera pas fondamentalement la logique du système... même si certaines retombées peuvent apparaître douloureuses pour les exclus – ce qui n'a, en soi, rien de bien original!

Certes, les arguments présentés ici s'appuient sur une analyse du cas de la France, mais les références que l'on peut avoir pour d'autres pays confirment le caractère général de la dynamique en cours. Quelques indices incitent d'ailleurs à penser que nous sommes encore loin d'avoir atteint les limites du processus... Un coup d'œil sur les statistiques de la population agricole rapportée aux superficies agricoles exploitées dans des zones productives du Nord de l'Europe (RFA, Pays-Bas, Danemark) d'une part, et dans des pays de l'Europe du Sud (Portugal, Grèce, Italie), d'autre part, sont de nature à nous convaincre que l'exode agricole a encore de beaux jours à vivre au sein de la Nouvelle Europe (2).

Sans vouloir reprendre ici l'ensemble de l'argumentation d'une étude récente (1), nous nous bornerons à quelques conclusions essentielles.

Le discours à la mode sur l'extensification – venant après celui sur l'intensification, qui, pour certains, recouvre l'essentiel des transformations passées de notre agriculture – pourrait faire croire que, face à une conjoncture largement inversée, nous détenons là une parade toute prête. Cette attitude plaiderait pour une stratégie de rupture par rapport à la dynamique observée jusqu'à présent. Toutefois, ce raisonnement ne résiste pas à l'analyse.

La terre a certes constitué, et constitue encore dans un certain nombre de pays à forte pression démographique, le facteur limitant : il fallait en obtenir la productivité maximale grâce à une exploitation intensive (plus de travail et de capital par hectare). En France, comme dans la plupart des pays développés, la terre a cédé

ce rôle central au travail. S'il n'en avait pas été ainsi, aboutirions-nous aujourd'hui à une interrogation lancinante sur l'avenir de certains espaces dans la plupart des régions ?

L'étude des transformations des systèmes de production dans un grand nombre de régions françaises montre que, quelles que soient les structures et les orientations, c'est la recherche d'une productivité accrue du travail qui a été à la base de ces évolutions. Elle a été obtenue par une exploitation intensive de ce facteur, définie comme la combinaison à chaque travailleur d'une superficie de terre toujours croissante et d'un volume de capital toujours plus important.

Les chiffres sont éloquents : depuis 1960 et sur 25 ans, le rapport Surface Agricole Utile/Travailleur a augmenté au rythme annuel de 2,9 % et le volume de capital par travailleur s'est élevé de 6,4 % par an. Le travailleur agricole — qui s'identifie de plus en plus à l'exploitant — gère aujourd'hui 2 fois plus de terre et 4,7 fois plus de capital qu'en 1960 ; sa productivité en volume a été multipliée par 4,6 !

Certes, dans les structures ou dans les régions où il était difficile de réaliser des accroissements spectaculaires du rapport terre/homme, un effort compensatoire a été fait sur les rapports capital/hectare et production/hectare, mais l'analyse montre que ce phénomène s'est largement estompé dès que la taille des exploitations le permettait.

Or, dans une agriculture appelée à subir une concurrence aiguë, intra et extra-communautaire, dans un système économique globalement inchangé, la productivité du travail restera l'élément moteur et conduira non pas à rompre avec les tendances passées mais, au contraire, à conserver la logique dominante de l'évolution.

Les « nouvelles donnes » du marché mondial des produits agricoles et de la politique communautaire s'appliqueront à des exploitations dans lesquelles chaque travailleur exploitera plus de terre et un volume accru de capital!

Ceci a des conséquences tout à fait pratiques dans la façon dont nous avons à concevoir, dans le cadre de cette session, l'adaptation des systèmes fourragers de demain. Quels que soient les efforts réalisés pour une meilleure formation de l'agriculteur, ses capacités physiques, techniques ou économiques ne sauraient être extensibles à l'infini pour lui permettre d'appliquer sur des surfaces étendues et des troupeaux importants des systèmes sophistiqués tout droit sortis de la combinaison d'approches scientifiques toujours plus parcellisées.

Autre conséquence, *les systèmes* désignés couramment comme « extensifs » (viande bovine et ovine), s'avèrent déjà, dans des structures préfigurant celles de l'avenir, des systèmes extrêmement exigeants en capital – parfois plus d'un million

de francs par travailleur –. Ceci devrait, à tout le moins, calmer les ardeurs d'un certain nombre d'adeptes de solutions techniques insuffisamment confrontées aux contraintes économiques que nous évoquons ici.

L'agriculture au rendez-vous de la démographie

La crise latente depuis 1975 ne serait pas aussi vivement ressentie dans l'agriculture française si celle-ci n'avait à faire face, dans les toutes prochaines années, à un délicat problème de successions. La génération d'agriculteurs qui a vécu ce que l'on a coutume d'appeler les « 30 glorieuses » s'éteint peu à peu. Dans certaines régions, une exploitation sur deux est appelée à changer de mains au cours de la décennie.

Dans une période faste d'expansion, ceci n'aurait rien de dramatique: le changement de génération est, on le sait, une occasion de restructuration, de réorientation, d'investissements... qu'une politique agricole peut exploiter pour canaliser l'appareil de production vers de nouvelles missions.

En l'occurence ici, le problème se complique quelque peu par l'insuffisance du nombre de successeurs potentiels. Il y a à cela des raisons démographiques : comme dans tous les secteurs de la société, les ménages agricoles comptent moins d'enfants et le problème du choix du successeur potentiel, quand il existe, est vite réglé. L'instauration de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, qui a mélangé très tôt les enfants des campagnes à ceux des villes, a considérablement élargi l'horizon et les stratégies professionnelles des jeunes générations agricoles. Enfin, la politique des structures, malgré des efforts souvent remarquables, n'a pas été guidée par une vision prospective lucide. La conception d'une exploitation viable à deux travailleurs reposait, certes, sur un objectif louable, mais portait en elle-même un vice redhibitoire. Sa définition même ne résistait pas à une analyse théorique des plus classiques: la loi des rendements décroissants – qui en agriculture a la vie tenace – veut que dans toute exploitation assurant à deux travailleurs un revenu moyen comparable à celui offert, à qualification égale, par les autres secteurs, implique par définition que le deuxième travailleur n'apporte pas au revenu une contribution égale à celle du premier. Ce deuxième travailleur – généralement le fils – a souvent compris qu'il n'obtiendrait pas, aussi longtemps qu'il ne serait pas lui-même chef de l'exploitation, le revenu de parité qu'on prétendait lui assurer... L'expansion économique des années soixante lui a permis de le trouver ailleurs!

Quand bien même cette erreur aurait été évitée, il est vraisemblable que la situation n'aurait guère été modifiée tant il est vrai qu'une certaine démagogie a poussé à rester souvent très en retrait des objectifs de taille ainsi fixés, et à encourager – souvent au prix d'investissements déraisonnables – des jeunes à s'installer sur

des superficies qui s'avèrent incapables d'assurer un revenu décent, ne serait-ce qu'à un ménage. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner aujourd'hui de l'insuffisance du nombre de successeurs dans des exploitations qui fonctionnent, pour la plupart, avec moins de deux unités-travailleur, dont une part non négligeable de travail féminin.

Dans certaines régions particulièrement touchées, sur trois ou quatre exploitations à reprendre, il n'existe fréquemment qu'un seul repreneur potentiel.

Dans une conjoncture générale favorable, les terres libérées par les exploitations non reprises en tant qu'unités économiques seraient intégralement achetées ou louées par les exploitations restantes. Dans quelques régions traditionnellement freinées par une forte pression foncière, cette situation n'aura pour conséquence qu'une détente souhaitable du marché de la terre. On assistera ainsi à la fois à une forte réduction du nombre d'exploitations et à un agrandissement sensible des structures, selon un processus de rattrapage, un peu brutal il est vrai, du retard accumulé dans l'adaptation structurelle.

Toutefois, une simulation prospective conduit à constater dans beaucoup d'autres zones géographiques que l'importance des superficies ainsi libérées dépasse, et de beaucoup, les besoins courants d'agrandissement des exploitations, tels qu'on a pu les chiffrer au cours des dernières années, d'après les pratiques (installations sur des superficies plus importantes, ou extension d'exploitations en place). Là, une nécessaire accélération des processus, induite par l'ampleur même des phénomènes démographiques, risque de se révéler pour le moins problématique. En effet, il faut noter que dans ces zones l'évolution a déjà été très rapide par le passé; par ailleurs, les problèmes économiques y sont plus aigus et n'incitent guère les exploitants à prendre de nouveaux risques ou à engager de nouveaux investissements. On trouve dans ces régions une forte proportion de superficies herbagères : ouest de la Bourgogne, Auvergne, Limousin, sud du Poitou-Charentes, parties de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, vastes zones du Centre, de Normandie, du Nord et de l'Est de la France. Déjà limitées dans le choix de leurs productions par les contraintes de la prairie permanente, ces régions ont été touchées de plein fouet par les quotas laitiers et la morosité des marchés de la viande.

C'est dans ce cadre général que se pose avec le plus d'acuité le problème d'une éventuelle déprise agricole, des nouveaux usages du sol, de la possibilité d'extension des friches, et de son cortège d'impacts négatifs quant à l'aménagement du territoire et au maintien d'une densité minimale de population rurale dans des communes qui perdront non seulement leurs ressources mais très vite leurs habitants et leur identité. Face à ce processus plus ou moins anarchique, on comprend la volonté des responsables français de tout mettre en œuvre pour éviter une politique communautaire d'incitation au gel définitif des terres.

Quelle que soit la solution apportée à ce problème, il est clair que nul ne défend plus l'idée d'un maintien global du nombre d'exploitations au niveau actuel. On entrera dans les premières années du « grand marché européen » avec des exploitations de taille plus importante et une progression de la pluri-activité dans les régions les moins favorisées.

Toutefois, l'ampleur de cette évolution va reposer sur le comportement des exploitants à l'égard des processus d'agrandissement ou d'abandon des terres les plus marginales. Ce comportement est lui-même intimement lié aux anticipations de revenus et aux modalités de financement du capital nécessaire à ces transformations. Vues au travers des évolutions générales en cours, on comprend que ces anticipations soient assez pessimistes chez les agriculteurs et leurs responsables. C'est pourquoi, avant d'entamer une partie plus résolument prospective, il convient de s'attacher un instant à la situation présente et aux premières mesures qui annoncent la nouvelle PAC (Politique Agricole Communautaire).

Des initiatives plus ou moins heureuses... dans un contexte général de crise

Compte tenu de l'indissociable interdépendance qui s'est instaurée entre le domaine de la production (agricole, sylvicole, aquacole...) et les domaines industriels d'amont et d'aval, l'approche par filière reste indispensable pour organiser l'action sur une production donnée. Mais l'approche par filière n'est pas adaptée s'agissant de politique agricole globale en raison de la forte intégration des productions au sein des systèmes de production ou des régions, quel que soit leur degré actuel de spécialisation.

Aussi me garderai-je bien, malgré le thème de la session, de limiter mon propos à la production fourragère et à sa transformation. Des témoignages illustreront d'ailleurs les cas spécifiques de certaines productions et de certaines régions. Nous verrons aussi comment certaines mesures, concernant une branche, ne font que repousser les problèmes sur d'autres, complémentaires ou substituables.

La remise en cause des modalités de la Politique Agricole Communautaire intervient pour l'agriculture française dans une phase de croissance de la productivité du travail, nous l'avons dit, et à la veille d'une profonde restructuration de l'appareil de production. Elle intervient aussi dans une phase où, malgré un fort courant de progrès technique, les revenus stagnent, l'endettement est important, le capital est à la fois de plus en plus nécessaire et de moins en moins facile à transmettre. Les disparités régionales et structurelles restent profondes, non seulement au niveau des revenus mais aussi au niveau de la fiscalité et des charges sociales historiquement liées au foncier, empêchant d'ailleurs les mécanismes classiques de l'offre

et de la demande de terre de jouer normalement comme dans certains pays européens concurrents. Enfin, il n'est pas certain que, même au niveau national, les régions aient des intérêts convergents, s'agissant par exemple de la production de céréales ou de la consommation d'aliments du bétail.

Il est bien certain que tant que l'Europe était à la recherche de son autosuffisance pour les principaux produits traditionnels (lait, céréales, viandes...), il était assez facile de s'entendre avec les grands partenaires du marché mondial. Le Traité de Rome avait laissé la porte ouverte à des produits que l'on consommait peu, a fortiori qu'on ne produisait guère (oléo-protéagineux), voire qu'on ne connaissait pas (produits de substitution des céréales ou PSC). La Grande-Bretagne, à son entrée, avait ménagé les intérêts de ses amis du Commonwealth. Enfin, des pays méditerranéens, longtemps hors-CEE, entretenaient des courants d'importation importants en provenance des USA.

La croissance de la production au sein de la communauté, y compris dans des pays où on ne l'attendait pas, mais où on aurait pu la prévoir compte tenu des règles du jeu adoptées pour la PAC, a conduit la CEE à intervenir sur des marchés mondiaux traditionnellement occupés par nos partenaires internationaux (lait, blé), en profitant à la fois des mécanismes et des ressources budgétaires de la PAC et, à l'occasion, des phénomènes monétaires mettant à mal la compétitivité des concurrents (flambée du dollar).

Si l'on ajoute à cela les effets de la crise mondiale, la faible progression de la demande solvable, le non-décollement des PVD... on comprend plus facilement pourquoi les grands pays exportateurs de produits agricoles – qui, pour certains, avaient dans les années 70 anticipé des conditions plus favorables – exigent aujour-d'hui que l'Europe participe à un mouvement de stabilisation des marchés et de maîtrise de l'offre. Il faut savoir qu'aux États-Unis de telles politiques concernent déjà des millions d'hectares et qu'en Nouvelle-Zélande la suppression des aides a provoqué en 1986 une chute de 30 % du revenu brut des exploitations et un recul de 10 % des exportations (3).

Pour sauver l'essentiel, la Communauté ne peut se présenter en situation difficile dans la négociation du GATT. Certes, elle dispose aujourd'hui d'un budget garanti mais qui se révélerait très vite insuffisant dans une conjoncture d'affrontement délibéré sur les marchés internationaux, en raison même des mécanismes de soutien des prix européens. En effet, plus les prix mondiaux sont faibles (résultat d'une politique aggravée de soutien direct des exploitations américaines ou de soutien indirect par le truchement d'un dollar faible), plus le coût unitaire des exportations est important pour le budget de la communauté. Il lui faut donc apporter des preuves tangibles de ses efforts dans le sens demandé. En admettant même qu'un consensus intervienne au sein de la CEE à 12, pour doter la PAC de moyens financiers lui permettant de se lancer dans une telle aventure (hypothèse

invraisemblable compte tenu des intérêts divergents des différents partenaires), il faut bien voir qu'une telle politique de bradage conduirait, en fait, à offrir à des pays-tiers, industriels et importateurs de produits agricoles, un avantage supplémentaire. Alors qu'ils constituent des débouchés solvables, ils pourraient régulièrement s'approvisionner à des prix très inférieurs à ceux qu'ils sont prêts à payer, et renforcer encore leur compétitivité par rapport à l'Europe dans le domaine industriel ou financier.

Les contraintes ressenties par les agriculteurs européens, et notamment les agriculteurs français, viennent actuellement du fait que les mesures déjà prises ne constituent pas encore une politique globale cohérente. Elles ont émergé soit sous la pression des événements (quotas laitiers), soit parce qu'elles constituaient les seules mesures négociables à un moment donné. De plus, elles n'ont pas fait encore l'objet de contre-parties de nos partenaires internationaux.

Les quotas laitiers ont joué en la matière le rôle de détonateur. Les raisons en sont multiples : le lait est une des rares productions adaptées à des structures familiales dans les zones herbagères de plaine ou d'altitude ; le progrès technique, plus lent à produire ses effets dans les systèmes d'élevage que dans les systèmes de grande culture, commence à peine à porter tous ses fruits ; les investissements lourds y sont pratiquement irréversibles... Un seul chiffre peut illustrer notre propos : une dynamique où le progrès technique exprimé par la quantité de lait produit à l'hectare augmente au rythme de 2,5 % par an, et où l'on tend à réduire la collecte globale de 10 % sur 10 ans, impose de transférer 30 % des superficies consacrées au lait vers de nouvelles productions.

Un tel mécanisme, pour efficace qu'il soit s'il est effectivement contrôlé – ce qui n'est pas si facile à réaliser – soulève, on le sait, des problèmes inextricables en raison des modulations qu'il appellerait en fonction des régions et des structures, et du fait qu'il frappe aveuglément des secteurs qui pourraient connaître une extension sur des créneaux ne concernant pas les marchés internationaux. De plus, il repousse le problème vers d'autres branches à leur tour menacées : les cultures céréalières et oléo-protéagineuses qui viennent se substituer aux cultures fourragères, la viande bovine dont le marché est à court-terme surchargé par l'abattage des vaches excédentaires et, à moyen terme, par une production de bovins à viande sur les superficies libérées.

La jachère: c'est l'une des dernières-nées des politiques décidées, encore qu'on ignore les détails de sa mise en application. Elle apparaît comme un moindre mal à supporter comparée à des propositions initiales telles que le gel des terres proprement dit, qui aurait impliqué l'abandon définitif d'exploitations entières au profit d'un éventuel reboisement ou... de friches. Théoriquement non irréversible (5 ans minimum sur 20 % de l'assolement), elle a le mérite de ne pas « casser » l'outil de production et d'être optionnelle pour tout agriculteur de la communauté.

Son efficacité, plus ou moins contestable selon les modalités et le contexte de sa mise en œuvre, reste liée au niveau d'indemnisation consenti. En théorie, pour être efficace, celle-ci devrait atteindre le niveau de la marge brute des cultures supprimées. Un essai en Basse-Saxe sur la base de 4 000 F/ha n'a connu qu'un rendement faible : 2 % de la superficie attendue. Il est à craindre que seules les terres assez marginales, qui ne contribuent que peu à la collecte globale, soient concernées.

La jachère peut prendre des formes diverses : la « jachère jaune » lorsque les terres sont assolées mais consacrées à des cultures bien spécifiques ; la « jachère verte » ou « pâturée » si les terres sont converties en herbages utilisés par des élevages « extensifs » (bovins ou ovins à viande). Avec ce dernier cas nous retrouvons le problème du déplacement des difficultés d'une branche sur l'autre (même si l'on espère des conditions plus favorables des marchés correspondants quand les premiers animaux seront commercialisés). Nous retrouvons aussi le problème des disparités régionales dans la mesure où une telle politique officialise le fait que, même dans des régions réputées favorables, des productions comme les vaches allaitantes ou les ovins à viande ne peuvent être compétitives qu'à la condition d'être largement subventionnées... ce que n'ont pas manqué de souligner les régions en difficulté qui vivent mal, depuis longtemps, de ces productions traditionnelles.

La pression sur les prix reste aussi l'un des facteurs dominants de la situation actuelle. Depuis plusieurs années, les garanties offertes par l'intervention se sont dégradées, entraînant un décrochage très net entre le prix officiel et le prix d'achat à l'intervention pour les céréales.

Les taxes de co-responsabilité réduisent de façon notable les marges de différentes productions. Enfin, le nouveau système des quantités maximales garanties (Q.M.G.) entraînera des baisses du prix garanti proportionnelles au dépassement des volumes de production communautaire correspondants. Un tel système a déjà provoqué des baisses de prix de près de 12 % pour le colza pour la période 1987-1988, de 6 % environ pour le tournesol... et de 11,5 % pour le soja que nous importons toujours pour 98 % de nos besoins! Ce système, bien maîtrisé, aurait l'avantage de lier les variables prix et rendement et notamment de calquer la diminution tendancielle des prix sur le rythme du progrès technique.

On comprend évidemment que, dans le contexte actuel et compte tenu du poids des décisions à prendre pour des agriculteurs se situant à la croisée des chemins, leurs anticipations soient assez pessimistes.

Perspectives : une difficile période de stabilisation... mais la France et l'Europe gardent des atouts

Il est certain que les efforts engagés par la CEE lui seront comptabilisés lors des négociations du GATT mais que, dans la situation présente, elle ne sera pas tenue quitte pour autant. Les États-Unis, certes, mais aussi le « groupe de CAIRNS » (Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine...) ont des positions assez radicalement différentes.

En gros, disons que pour la CEE il s'agit déjà de préserver l'essentiel de la situation acquise (prix minimum garantis, réduction concertée des exportations nettes de chaque partenaire) en renvoyant à une phase ultérieure la réduction des mesures de soutien.

Pour les États-Unis, il s'agit de maintenir la pression sur les marchés de façon à faire céder l'Europe et à obtenir la suppression de tout soutien autre que les aides directes n'ayant pas d'effet sur la production.

Pour les pays du « groupe de CAIRNS » l'essentiel est d'échapper à toute mesure de réduction de la production au motif que leur faible prix à l'exportation ne fait que traduire la compétitivité de leurs coûts de production.

En raison de la diversité des techniques de soutien et des fluctuations monétaires, il est pratiquement impossible de trouver un accord sur des règles susceptibles d'instaurer les conditions d'un marché parfait et le fonctionnement d'un système libéral. Il est donc vraisemblable que les négociations porteront plus sur des mesures de maîtrise de l'offre et des quantités mises en marché et resteront très générales sur les questions de soutien. Compte tenu de la disparité existante entre l'offre potentielle et une demande solvable en très faible augmentation, les prix mondiaux ont peu de chance de remonter sensiblement vers le niveau de nos coûts de production.

On peut aussi s'attendre à ce que les efforts entrepris par la CEE ne soient pas jugés suffisants pour lui permettre de colmater les brèches laissées béantes par le système actuel. On sait que le système européen est basé, pour la plupart des produits, sur l'instauration de prix internes complétée par un mécanisme permettant, aux frontières de la Communauté, de prélever une taxe sur les importations permettant de combler l'écart entre le prix mondial et le prix intérieur, et permettant réciproquement de restituer aux exportateurs l'écart entre le prix garanti et le cours mondial du moment.

Dans un système complet et équilibré, l'impact sur le budget communautaire pourrait être mineur. En fait, les oléo-protéagineux qui ne sont pas couverts par le système général, et les produits de substitution des céréales (manioc, corn glu-

ten feed...) entrent librement au cours mondial. L'explosion de l'utilisation des aliments du bétail à base de céréales et de protéines concentrées dans l'élevage européen a considérablement élargi cette brèche laissée dans la réglementation européenne. Ce volume d'importations libres représenterait d'après certaines estimations 10 millions d'hectares de cultures potentielles au sein de la CEE, soit bien plus qu'il n'en faudrait pour écarter le spectre de la déprise agricole dans la plupart des régions.

Ce fait conduit à *un certain nombre de situations paradoxales*. Les PSC dérivés du maïs par exemple, en compétition avec les céréales intérieures, sont importés avantageusement en Europe, non pas, comme on pourrait le penser, à un prix de braderie, mais à un prix dérivé du niveau élevé de nos prix intérieurs qui, au passage, permet de subventionner notamment le programme éthanol-carburant des États-Unis (10 % de l'ensemble des carburants contenant 10 % de bio-éthanol). Faut-il rappeler que l'on a pendant ce temps ajourné un programme homologue au niveau de la Communauté?

Nos céréales excédentaires sont vendues fréquemment à des prix très bas à des pays tiers solvables moyennant des subventions qui pourraient tout aussi bien être accordées à un programme d'utilisation dans l'alimentation du bétail.

Enfin, les oléagineux et protéagineux européens ne peuvent être produits que moyennant une aide prélevée sur un budget communautaire limité: ils tombent ainsi sous le coup du mécanisme des QMG. On a déjà souligné le paradoxe du soja ainsi limité à 2 % des besoins de l'Europe à Douze. Il est vrai que tous les oléoprotéagineux interviennent également sur le marché des huiles qui, compte tenu de l'arrivée des pays méditerranéens (huile d'olive), menace de devenir le poste budgétaire le plus lourd pour la PAC.

Il semble qu'il y ait peu de chances à court terme d'obtenir une révision de la réglementation allant dans le sens d'un élargissement des mécanismes de la PAC à ces produits... au moment où un certain nombre de pays en réclament le démantèlement.

Par ailleurs, l'harmonisation de la réglementation internationale n'ira pas sans poser de nouveaux problèmes. Les produits de substitution du sucre (isoglucose, aspartame), les produits de substitution du lait et des produits laitiers, pourraient à leur tour faire une entrée en force. Certaines hormones comme la somatotropine permettant des gains importants de rendement laitier chez la vache pourraient également venir peser sur la libération des terres dans le contexte d'une production globalement contingentée.

Dans ce paysage, l'utilisation non-alimentaire de certains produits agricoles apparaît comme un allégement potentiel des contraintes qui pèsent sur les agriculteurs de la Communauté. Elle suppose évidemment, à l'image de ce qui s'est déjà

passé pour le secteur sucre/amidon, que les restitutions actuellement versées à l'exportation des matières premières puissent être accordées à ces transformations industrielles selon un processus jusqu'ici refusé pour l'utilisation des céréales dans l'alimentation du bétail.

L'ouverture du « Grand Marché Européen » dès 1993, souvent ressentie comme une menace, peut, si elle s'accompagne d'une harmonisation de la législation en matière fiscale et d'une normalisation monétaire, présenter des aspects positifs.

Les structures françaises, qui devraient encore s'améliorer, ne sont pas les moins aptes en Europe à affronter les défis de la compétitivité. La France bénéficie d'espace que nous envient les pays surpeuplés du nord de l'Europe; elle bénéficie aussi d'un climat et d'une douceur de vivre qui pourraient tenter plus d'un investisseur y compris en agriculture, en agro-alimentaire et pour certaines activités touristiques consommatrices d'espace.

Il est vraisemblable que les problèmes ressentis aujourd'hui au niveau national se déplaceront au niveau régional dans le cadre d'une compétition intracommunautaire. Il n'est pour s'en convaincre que de lire certains des rapports d'intention des Régions pour le Xe Plan. Beaucoup attendent, certes, de l'État les moyens d'entrer dans le Grand Marché avec des atouts nouveaux en moyens d'infrastructure notamment. Au delà, elles se préparent à jouer une carte individuelle, espérant trouver des alliées parmi des régions européennes placées de façon similaire par rapport au marché international (par exemple, régions disposant d'installations portuaires performantes). D'autres, plus ou moins frontalières, misent sur une coopération avec celles des pays voisins (Alsace, Lorraine, Nord, Picardie, régions du « Grand Sud »...). Le danger est que la solidarité européenne se révèle moins efficace que la solidarité nationale pour les zones les plus défavorisées. Il ne faut pas oublier que d'ores et déjà 66 % de la population agricole et 75 % des exploitations européennes appartiennent aux régions du sud. C'est avant tout parmi elles que se recruteront les zones considérées comme défavorisées et où se déversera l'essentiel des aides structurelles.

Pour terminer pourtant sur une note plus optimiste, il convient à notre avis de faire un peu de géo-politique. Au risque de faire sourire les économistes des pays neufs qui n'ont pas d'histoire – ou qui ont fait dès l'origine de la colonisation ce qu'il fallait pour ne plus en avoir – l'Europe reste un berceau de civilisation, attachée à un espace porteur d'un patrimoine culturel qu'elle entend conserver. Elle est globalement prête, une fois l'intégration réalisée, à le sauvegarder et pour cela, à en payer le prix. Elle en a les moyens! Forte d'un marché de 320 millions d'habitants, d'une superficie cultivable qui ne la condamne pas globalement à être exportatrice agricole nette pour peu qu'elle réorganise sa production et ses échanges, elle ne représente guère que 6,5 % de la population mondiale (à terme 5 %) et son agriculture ne contribue que pour 4 % à son Produit Brut. Autant dire que,

Moreover Europe is now facing other exporters and has to take part in the endeavour to stabilize the markets and to control the supplies.

— The harmonization of international regulations will certainly raise new problems, regarding especially the use of substitute products and the utilization of certain agricultural produces for other purposes than food.

Confronted with these various challenges, France and Europe retain important assets.

si elle conserve certaines capacités de contribution à l'alimentation d'un certain nombre de pays très voisins (Méditerranée du Sud), elle peut très bien échapper progressivement aux soubresauts anarchiques d'un marché mondial en quête d'une stabilisation durable.

Exposé présenté aux journées A.F.P.F. 1988

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1: TIREL J.-C. (1987): Intensification hier?, Extensification demain? Un essai d'analyse d'images sur des clichés flous. INRA Paris 98 pp, Août.
- (1988): Cap sur une agriculture nouvelle. Conduire des exploitations encore plus importantes, n° Spécial de Motorisation Agricole, n° 110, Février.
- 3: (1988): Solidarité et responsabilité dans une agriculture compétitive, Rapport Moral du 42º Congrès Fédéral de la FNSEA, 15-17 Mars, Reims.

RÉSUMÉ

Les systèmes de production continueront à être raisonnés selon la recherche d'une productivité accrue du travail; mais, dans l'avenir, chaque travailleur exploitera plus de terre et un volume accru de capital. Beaucoup d'agriculteurs français n'auront pas de successeur, ce qui va sans doute provoquer un accroissement des surfaces des exploitations, de la « déprise » agricole et de la pluri-activité.

Les mesures prises en matière de politique agricole européenne n'ont pas toujours été très heureuses pour les agriculteurs français et prouvent l'absence d'une politique globale cohérente. De plus, l'Europe, maintenant confrontée à d'autres exportateurs, devra participer à un mouvement de stabilisation des marchés et de maîtrise de l'offre. L'harmonisation de la réglementation internationale posera certainement de nouveaux problèmes, en particulier pour l'utilisation des produits de substitution et pour l'utilisation non alimentaire de certains produits agricole.

Face à ces multiples défis, la France et l'Europe conservent des atouts importants.

SUMMARY

French and European Agriculture and Their New Constraints: Prospects of Evolution

The following directions of research will be examined in turn.

- The production systems will still be studied with the aim of increasing labour productivity in a rational way, but in the future each labour unit will have more land and more capital available.
- Many French farmers will have no successors, so there will probably be an increase in farm area, in land desertion, and in pluri-occupational activity.
- The various measures of agricultural policy taken by the E.E.C. have not always been beneficial to the French farmers, and prove that there has been no coherent overall policy.